

## MAIRIE 07310 ST MARTIN DE VALAMAS

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2014 à 20 heures 30

**Présents** : ADRIEN Eliane, ARGAUD Roland, BEAL André, CHAPUS Simon, CHAREYRON Jeanine, DESESTRES Philippe, GIRARDOT Francis, LUPOVICI Catherine, MARTIN Sylvie, NICOLAS Henri, NICOLAS Marie-Paule, PLANTIER Jean-Luc, ROCHE Isabelle, ROURE Solange

**Procuration**: PETITJEAN Cyriaque

**Secrétaire de séance**: LUPOVICI Catherine

Le compte rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité. M le Maire passe à l'ordre du jour.

\*\*\*\*\*

#### **Réélection d'un nouvel adjoint suite à démission :**

M. le Maire rappelle que M. Philippe DESESTRES, 2<sup>ème</sup> adjoint, a présenté sa démission à ce poste en raison de son élection à la Vice Présidence en charge de l'action sociale et enfance jeunesse de la Communauté de communes Val'Eyrieux afin de pouvoir se consacrer pleinement à ce mandat, tout en restant conseiller. Cette démission a été acceptée par la Préfecture le 24 septembre 2014 et afin de ne pas réduire le nombre d'adjoints, il est décidé de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint, qui aura le rang de 4<sup>ème</sup> adjoint.

Après avoir indiqué que dans ce cas, le respect de la parité n'est pas obligatoire, M. le Maire appelle à procéder à l'élection d'un nouvel adjoint.

Eliane ADRIEN est désignée secrétaire pour cette élection.

Deux assesseurs sont désignés parmi le conseil municipal pour tenir le bureau de vote : MARTIN Sylvie et BEAL André.

#### **Le conseil municipal procède à l'élection du nouvel adjoint.**

L'élection a lieu à bulletin secret et à la majorité absolue.

Deux candidats déclarés : GIRARDOT Francis, NICOLAS Henri.

Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Nombre de votants = 15

Nombre de suffrages nuls = 1

Nombre de suffrages blancs = 1

Nombre de suffrages exprimés = 13

Majorité absolue = 7

Ont obtenu :

GIRARDOT Francis = 10 voix

NICOLAS Henri = 3 voix

Francis GIRARDOT est proclamé nouvel adjoint et immédiatement installé dans ses fonctions. La nouvelle liste des adjoints au Maire est désormais :

- Première adjointe: ADRIEN Eliane
- Deuxième adjoint: ARGAUD Roland

- Troisième adjointe: MARTIN Sylvie
- Quatrième adjoint: GIRARDOT Francis

### **Intempéries du 12 au 14 octobre 2014 :**

M. le Maire informe le conseil que suite à la déclaration faite pour la reconnaissance de la commune en catastrophe naturelle, celle-ci a été reconnue et publiée au Journal Officiel le 7 novembre, date à partir de laquelle court le délai de quatre mois pour faire les évaluations des travaux à réaliser et déposer les dossiers de demandes d'aide auprès de l'Etat et du Conseil Général.

Des travaux d'urgence ont été réalisés pour sécuriser les lieux et permettre l'accès aux habitations et aux autres communes qui avaient été isolées et M. le Maire a tenu à remercier à cette occasion les sapeurs pompiers et l'équipe technique pour leur dévouement et leur efficacité.

Une estimation des travaux à réaliser pour la remise en état des voiries a été effectuée par la DDT. Dans l'attente des dernières estimations, le montant est à ce jour de l'ordre de 160.000,00€.

En ce qui concerne la route de La Grange et à la demande de la DDT, la DTerCE (Direction territoriale Centre-Est) du Cerema est intervenue le 3 novembre pour un avis technique sur le glissement de terrain. Le Cerema préconise :

- Une remise en circulation provisoire de la route, pour des véhicules de moins de 3 tonnes, après des travaux importants de consolidation et de réfection de la route, de drainage, de coupe d'arbres, assortis d'une interdiction de stationner le long de la route.
- Une remise en état définitive ne pourra intervenir qu'après une étude géotechnique permettant de définir les travaux à réaliser pour la stabilisation de la zone de glissement et la réfection définitive .
- Un nouveau tracé peut être recherché en dehors de la zone de glissement, nécessitant alors un relevé topographique suivi d'une reconnaissance géotechnique des matériaux.

M. le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de poursuivre les évaluations des travaux à réaliser et de constituer les dossiers et effectuer les démarches nécessaires pour les demandes d'aide. Accord donné à l'unanimité par le conseil municipal.

### **Dossier droit de préemption pour la vente DUCROS :**

M. le Maire rappelle la chronologie des événements relatifs à cet exercice du droit de préemption.

- *24 juillet 2014.* Réception en Mairie de la déclaration d'intention d'aliéner envoyée par Maître BORNE notaire pour les parcelles AD 337-701-1169 quartier de la Gare appartenant à Mme Annie DUCROS. Montant de la vente = 75.000€ + 5.000€ de frais d'agence
- *Septembre 2014.* Conformément à la législation pour une vente égale ou supérieure à 75.000€, la mairie demande l'avis au service France Domaines à Privas qui estime le bien à 59.000€. Le conseil municipal prend une délibération appliquant le droit de préemption au prix de 64.000€ (59.000€ + 5.000€ de frais d'agence) , pour le motif de : Constituer une réserve foncière en vue de développer les loisirs et le tourisme en réalisant un complexe d'accueil de tourisme collectif.
- *Octobre 2014.* Mme DUCROS n'accepte pas le prix proposé et demande que le prix soit fixé par le juge d'expropriation, contestant la réalité du projet de la commune. M. le maire, en accord avec les adjoints, et au vu des délais très courts, saisit le juge des expropriations le 16 octobre. Il contacte également Mme DUCROS pour lui proposer

une réflexion sur l'achat de la totalité de ses biens, c'est-à-dire l'entrepôt + l'immeuble. Elle n'est pas opposée à cette proposition et RDV est pris avec le service France Domaines à Privas pour une estimation de la valeur de l'immeuble.

M. le Maire propose ensuite une présentation (annexée au présent compte-rendu) qui rappelle le projet de la commune en cours de développement à la Commission tourisme, depuis sa réunion du 17 avril 2014.

M. le Maire demande au conseil municipal la validation de la procédure de saisie du juge de l'expropriation, ainsi que l'accord pour continuer les négociations avec Mme DUCROS en vue de l'achat de la totalité de ses biens (entrepôt et immeuble). Le conseil municipal valide à l'unanimité la procédure de saisie du juge de l'expropriation et donne à l'unanimité mandat au Maire pour continuer les négociations avec Mme Ducros en vue de l'achat de la totalité de ses biens (entrepôt et immeuble).

### **Travaux divers :**

- Il est proposé de reporter à 2015 la 4ème tranche d'aménagement de l'éclairage public et de consacrer les montants figurant au budget aux travaux de réparation des dégâts occasionnés par les intempéries du 12 octobre. Il est précisé que l'installation des horloges astronomiques est en attente du versement de la subvention.
- La Commission travaux a décidé de reporter à 2015 l'examen d'un certain nombre d'opérations pour donner la priorité à la gestion des dégâts occasionnés par les intempéries. Elle souhaite cependant réaliser les opérations suivantes pour lesquelles des devis sont en attente :
  - Achèvement de l'acoustique de la salle polyvalente : 1.128€ HT + transport des panneaux.
  - Salle polyvalente. Pose d'un écran fixe : environ 2.000€.
  - Isolation (laine de verre) de la salle polyvalente et de la buvette du stade : 2.625€ HT, la pose sera effectuée par l'équipe technique.
  - Pose de chéneau dalle de la Poste : 998,40€.
  - Dépose et évacuation de la goutte ex. Maison Legros au Garail : 4.016,40€.

Le conseil municipal donne à l'unanimité son accord à M. Le Maire pour la réalisation de ces travaux en attente.

- **Assainissement de Valamas.** La 2ème tranche des travaux d'assainissement et d'eau potable est commencée. Suite à la demande des propriétaires des habitations situées sous la route départementale, un avant projet sommaire pour une tranche complémentaire a été demandé au cabinet Naldéo. Cet avant projet prévoira un raccordement allant de chez Mme Coste Marcelle jusqu'à GL et utilisant un poste commun de relevage à la départementale pour les habitations et GL. GL a donné son accord verbal et l'installation du poste de relevage devient urgente pour l'entreprise.

Cet avant-projet sera présenté lors du prochain conseil municipal de Décembre 2014.

## Conventions, délibérations, arrêtés divers :

- **Modalités d'attribution des subventions allouées par l'Agence de l'eau.** M. le Maire fait part au conseil que dans le cadre des travaux d'eau potable et d'assainissement susceptibles d'être subventionnés par le Conseil Général et l'Agence de l'Eau, il convient d'autoriser le Conseil Général, sur la durée du 10<sup>ème</sup> programme, à percevoir pour le compte de la commune les subventions qui lui sont attribuées par l'Agence de l'Eau. Le Conseil Général percevra pour notre compte les subventions qu'il s'engage à nous reverser.  
Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition et donne pouvoir à M. le Maire pour exécuter cette délibération.
- **Avenant à la convention MA.ZUMBA.SA** de mise à disposition de salles municipales quartier Le Pont. Cet avenant prend en compte le changement de titre de l'association qui devient ZUM'ENERGY, la nouvelle présidente Melle Tiffany PRIVE, le nouveau siège social situé Mairie La Place 07310 ST MARTIN DE VALAMAS.  
Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer l'avenant à la convention MA.ZUMBA.SA
- **Convention spectacles « Sorties d'artistes », année scolaire 2014/2015** avec le Conseil Général. Convention pour 3 spectacles pour un montant de 1660,00 €. Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer la convention spectacles « Sorties d'artistes », année scolaire 2014/2015.
- **Taux de la taxe d'aménagement.** Le taux de la taxe d'aménagement en vigueur sur tout le territoire communal adopté le 24 octobre 2011 et de 2%. Il peut varier de 1% à 5%.  
Le conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire le taux de 2% pour la taxe d'aménagement pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.
- **Arrêté de permission de voirie** autorisant Orange à établir, occuper et exploiter des réseaux de communication électroniques implantés sur le domaine public routier de la commune.  
Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à prendre cet arrêté de permission de voirie octroyée à Orange.
- **Avenant au Bail de location de la gendarmerie du 22 décembre 2008.** Cet avenant porte le loyer annuel à 5379,86€ à compter du 01/11/2014.  
Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer cet avenant au Bail de la Gendarmerie, la mairie étant propriétaire des murs.
- **Transfert de la compétence numérique à Val'Eyrieux.**  
Le conseil municipal approuve à l'unanimité le transfert de la compétence aménagement numérique à la communauté de communes Val'Eyrieux.

- **Demande conjointe de la FDSEA 07, du Syndicat départemental ovin et des Jeunes agriculteurs de l'Ardèche**, pour que la commune prenne une délibération sur l'exclusion du loup sur son territoire.  
Après un vote à main levée, le conseil municipal adopte la délibération pour l'exclusion du loup de son territoire par 13 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre.
- **Décisions modificatives au budget 2014**  
M. le Maire présente les décisions modificatives au budget 2014 et demande leur approbation. Le conseil municipal vote à l'unanimité ces décisions modificatives budgétaires.

### **Résiliation de la convention de mandat entre la commune et le SDEA :**

La commune met fin à la convention de mandat d'assistance à maîtrise d'ouvrage signée le 25 mai 2012 avec le Syndicat départemental d'équipement de l'Ardèche, pour des travaux concernant l'aménagement d'un parking au-dessus du cimetière et l'aménagement de la Place. Au regard des montants à engager (1.022.580,00€ TTC), la Mairie a estimé opportun de différer une partie du projet (la Place) et de réaliser les travaux indispensables (le parking) pour un moindre coût en régie. Elle a donc décidé de mettre fin à la mission de mandataire du SDEA et de résilier la convention afférente, sans que la qualité des interventions réalisées soit en cause. Après clôture des comptes et négociation, et compte tenu des avances déjà versées, la commune doit 6963,47€ TTC au SDEA. Cette somme figure dans l'avenant de résiliation à la convention de mandat.

M. le Maire demande au conseil l'approbation de la décision de résiliation de la convention de mandat avec le SDEA. Le conseil approuve à l'unanimité la résiliation et donne pouvoir à M. le Maire pour signer l'avenant de résiliation.

### **Subventions aux associations :**

M. le Maire présente les propositions de subventions préparées par la Commission Animation-Sport-Culture, après examen des demandes argumentées de chacune des associations.

Le conseil valide à l'unanimité les propositions suivantes :

AMICALE BOULES	300,00 €
AMICALE LAIQUE	1.000,00 €
AMICALE SAPEURS-POMPIERS	500,00 €
A.P.E.L ECOLE ST JOSEPH	1.000,00 €
LES AMIS DE ROCHEBONNE	250,00 €
BILIOTHEQUE POPULAIRE	350,00 €
ASS.DPLE DES CONJOINTS SURVIVANTS	100,00 €
ASSOCIATION LA ST MARTINOISE	350,00 €
LES BOUDERLES 4X4	500,00 €
LES DONNEURS DE SANG	200,00 €
L'ASSOC'ACTIVE	500,00 €
ASSOCIATION DE CHASSE	400,00 €
LE CLUB DE L'AGE D'OR	500,00 €
LE CLUB DES GENS HEUREUX	300,00 €
LE CLUB DES JEUNES	400,00 €
LE CLUB PING PONG	250,00 €
LE COMITE DES FETES	500,00 €
FAMILLES ET LOISIRS	400,00 €

FLEUR DE VIE	200,00 €
FNATH	100,00 €
LES CHEMINS OUBLIES	400,00 €
LES CŒURS VERTS	200,00 €
LES PATTARIS	400,00 €
LES PETITES NOTES DE ROCHEBONNE	300,00 €
PREVENTION ROUTIERE	80,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	600,00 €
LA TRUITE ST MARTINOISE	300,00 €
CATM	250,00 €
UNION SYNDICALE DES RETRAITES CGT	100,00 €
USSM	1.500,00 €

- Aux Amis de Rochebonne une subvention exceptionnelle de 140,00 € correspondant aux frais de location de la salle pour le Salon du Livre, début octobre 2014.
- Une subvention exceptionnelle de 3.000,00 € pour le Festival de Musique organisé par le Comité des Fêtes début août 2014.

### **Questions diverses :**

- **Courriers reçus**
  - Demande d'autorisation de Mme Chanal pour implanter un camion de pizzas sur la place le samedi soir de 17h00 à 23h00. Autorisation accordée.
  - Remerciements de Mme Sabine Charre pour l'accueil en Mairie pour son stage.
  - Remerciements de l'Association Famille Loisirs pour la participation de la mairie à l'animation organisée à l'occasion des 20 ans de la Crèche.
- **Agenda**
  - Goûter de Noël, le 12 décembre à 15h00
  - Noël à la Cerreno, le 17 décembre à 10h30
  - Vœux du Maire, le 16 janvier à 18h00
- **Informations diverses**
  - Le conseil municipal enfants a été élu et est composé de 15 conseillers. Le 19 novembre à 18 heures, il se réunira pour l'élection du maire et des adjoints.
  - Le site internet de St Martin de Valamas, développé en 2009 et hébergé sur les serveurs de la société OVH a fait l'objet d'un piratage détecté par l'hébergeur le 3 septembre dernier. OVH qui abrite sur ses serveurs environ 10 000 sites internet a appliqué sa politique de sécurité et fermé l'accès à notre site en nous demandant d'effectuer les mesures correctives pour prévenir tout nouveau piratage. Le site n'a jamais fait, depuis sa création, l'objet de mise à jour des logiciels qu'il utilise et il ne peut être remis en service. La Commission information et communication avait commencé à travailler à son évolution avant l'été. Elle a accéléré son travail de définition pour la réalisation d'un nouveau site qui inclura les opérations de sauvegarde et mises à jour. Les demandes de devis sont en cours.
  - Les délégués et les membres des diverses commissions auprès de la communauté de commune et des syndicats ont présenté un compte-rendu des travaux auxquels ils ont participé.